Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2026

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, M.LHOTE, J.LAMBERT, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général

OBJET : Houffalize – Route de la Région wallonne N860 (Grande-Mormont)
Règlement complémentaire de circulation routière
Projet d'Arrêté ministériel

Projet de délibération

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures et notamment l'article L1122-30 ;

Vu le projet d'Arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière, transmis le 21/10/2026 par le SPW Mobilité et Infrastructures, Département des routes de Namur et du Luxembourg, Direction des routes du Luxembourg, disposant que les usagers débouchant de Petite-Mormont sont tenus de marquer l'arrêt (B5) au carrefour avec la route N860 – PK 15.745 ;

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal, après en avoir délibéré,
Par oui, non, abstention,
DECIDE,

Article 1 : De remettre un avis favorable sur le projet d'Arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière, transmis le 21/10/2026 par le SPW Mobilité et Infrastructures, Département des routes de Namur et du Luxembourg, Direction des routes du Luxembourg, disposant que les usagers débouchant de Petite-Mormont sont tenus de marquer l'arrêt (B5) au carrefour avec la route N860 – PK 15.745

Article 2 : De transmettre la présente délibération au Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

La Présidente,(s)
(s)J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

La Bourgmestre,
J.DEVILLE